

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Vivre en Ville offre à 5 municipalités québécoises l'opportunité de **bénéficier d'un accompagnement gratuit** pour améliorer la sécurité et la convivialité sur un boulevard ou une route à vocation commerciale.

Des espaces à repenser

En raison notamment de leur grande accessibilité en automobile, les avenues, les boulevards et les voies collectrices bordés de commerces de moyennes et grandes surfaces accueillent des activités essentielles au dynamisme des collectivités. Malgré leur rôle important, ces milieux offrent trop souvent un faible degré de sécurité et de convivialité, particulièrement pour les déplacements actifs et en transport collectif. Il s'agit de lieux généralement accentogènes qui peuvent dissuader le recours à la mobilité active et affecter l'image d'une collectivité.

Dans le cadre du projet « Sécurité et convivialité sur les boulevards et les routes à vocation commerciale », financé par le Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports du Québec, Vivre en Ville souhaite outiller les acteurs concernés par ces enjeux pour faciliter et accélérer la mise en œuvre de solutions d'aménagement novatrices.

L'accompagnement, pour aller plus loin

Partie intégrante du projet, l'accompagnement offert vise à documenter et expérimenter la planification et la mise en œuvre de solutions d'aménagement novatrices destinées notamment à améliorer la sécurité et la convivialité de ces milieux.

Concrètement, Vivre en Ville est en mesure d'**offrir à 5 municipalités québécoises** (Villes, Villages ou MRC) un **accompagnement gratuit d'un maximum de 150 heures chacun, d'ici au 15 décembre 2020**.

La portée et la teneur de chaque accompagnement sera déterminé en fonction des besoins de la municipalité. À titre indicatif, voici quelques activités que pourrait englober un accompagnement :

- ◆ Participer à la définition et à la planification de projets;
- ◆ Nourrir la réflexion à l'aide de recherches ou analyses spécifiques;
- ◆ Concevoir des scénarios d'aménagement préliminaires;
- ◆ Évaluer des concepts de réaménagement existants ou en cours de conception;
- ◆ Participer à des rencontres de travail internes ou avec les parties prenantes impliquées (ou à l'animation de ces rencontres);
- ◆ Documenter et appuyer toute autre activité du processus, selon l'avancement du projet.

NOTE : L'accompagnement offert ne pourra porter sur des études techniques (relevés terrains, conception de plans et devis, etc.), celles-ci devant faire l'objet d'une expertise complémentaire.

Quels sont les projets admissibles ?

Toute démarche ou projet d'aménagement, mené par une municipalité, et visant à améliorer la sécurité routière sur une route ou un boulevard à vocation commerciale peut constituer un sujet d'intérêt dans le cadre de ce projet, et ce peu importe son état d'avancement.

Ainsi, les accompagnements pourraient par exemple porter sur :

- ◆ Des réaménagements dans l'emprise (réduction du nombre de voie, implantation de trottoirs ou de pistes cyclables, verdissement, etc.);
- ◆ Des transformations sur les abords de l'emprise (reconfiguration des accès, modification du cadre bâti, etc.);
- ◆ Des modifications en matière d'offre de mobilité durable (mise en place de parcours de transport en commun, aménagements liés à la mobilité durable, etc.).

Comment bénéficier d'un accompagnement ?

Pour toute question ou précision, les représentants municipaux intéressés sont invités à contacter :

Pierre-Yves Chopin, chargé de projet

pierre-yves.chopin@vivreenville.org

418 522-0011 #3335



info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK
870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9
T.418.522.0011

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4
T. 514.394.1125

■ GATINEAU

200, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9
T. 819.205.2053